



No de résolution  
ou annotation

2019-06-001

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES  
MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES

Séance ordinaire du 3 juin 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Pointe-des-Cascades tenue le 3 juin 2019 à 19 h 30 au centre communautaire situé au 52 chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Olivier Doyle, Martin Juneau, Pierre Lalonde, Peter M. Zytynsky, Girard Rodney, Mario Vallée, formant quorum sous la présidence du maire Gilles Santerre.

Sont également présents Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier, Me Julie Paradis, adjointe au directeur général et secrétaire-trésorier, responsable du greffe et des communications.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire Gilles Santerre procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 3 juin 2019.

Il est proposé par le conseiller Peter M. Zytynsky,  
Appuyé par le conseiller Pierre Lalonde  
**ET RÉSOLU**

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 juin 2019 tel que rédigé, en y apportant toutefois l'ajout suivant :

- *Item 8.6 : Autorisation de paiement –Lagacé électrique inc. Éclairage terrain de tennis*

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. GREFFE**

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019
- 3.2 Dépôt des correspondances
- 3.3 Désignation – Répondant en matière d'accommodement

**4. FINANCES**

- 4.1 Approbation des listes des déboursés et des transferts budgétaires – Mai 2019
- 4.2 Approbation du compte de dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier – Mai 2019
- 4.3 Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation – Emprunt par billets au montant de 102 200 \$ qui sera réalisé le 10 juin 2019
- 4.4 Soumission pour émission de billets
- 4.5 Autorisation du bon de commande et autorisation de paiement – Informatique commerciale du Suroit inc. (ICS)

**5. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

- 5.1 Octroi de mandat et autorisation de paiement – Prudent groupe conseil
- 5.2 Correction - Confirmation GPRMM – Prise en charge – Travaux bornes sèches

**6. SERVICES URBAINS**

- 6.1 Octroi de contrat - Appel d'offres– Nouvelle toilette extérieure – Parc Saint-Pierre



No de résolution  
ou annotation

- 6.2 Autorisation de signataires – Acquisition différents lots – Construction Nordi Inc.
- 6.3 Octroi de contrat et autorisation de paiement – Carrières régionales (Valleyfield) – Forage et aménagement de deux (2) puits d'observation et deux (2) puits d'alimentation en eau potable
- 6.4 Octroi de contrat et autorisation de paiement – Excavation Vaudreuil Inc. – Forage et aménagement de deux (2) puits d'observation et deux (2) puits d'alimentation en eau potable

## 7. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

- 7.1 Demande - Dérogation mineure - lot 1 543 234
- 7.2 Demande d'approbation PIIA - lot 1 543 118
- 7.3 Demande d'approbation PIIA - lot 1 543 231
- 7.4 Demande d'approbation PIIA - lot 1 543 061
- 7.5 Demande d'approbation PIIA - lot 1 543 050
- 7.6 Demande d'approbation PIIA - lot 1 543 120

## 8. LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 8.1 Politique de subvention sportive
- 8.2 Aide financière – Club social féminin de Pointe-des-Cascades
- 8.3 Aide financière – Fête nationale 2019 – La Fabrique de la paroisse de Saint-Michel
- 8.4 Aide financière - Club de tourneurs sur bois de l'ouest de l'île - West Island Woodturners
- 8.5 Octroi de contrat et autorisation de paiement – Monsieur Top Gun-O-Quai-Dock-Quai
- 8.6 Autorisation de paiement –Lagacé électrique inc. – Éclairage terrain de tennis

## 9. RÉGLEMENTS

- 9.1 Avis de motion et présentation – Règlement 186-2019 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 938 350 \$ pour la réfection de la rue de l'Écluse et du Bassin
- 9.2 Avis de motion et présentation – Règlement numéro 187-2019 relatif aux modalités de publication des avis publics
- 9.3 Adoption – Règlement 184-2019 modifiant le règlement sur les nuisances numéro RMH 450-3 (RMH 450-2019)
- 9.4 Adoption – Règlement 185-2019 modifiant le règlement sur les systèmes d'alarme numéro RMH 110-3 (RMH 110-2019)

## 10. PAROLES AUX CONSEILLERS

## 11. PAROLE AU MAIRE

## 12. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-06-002

## ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2019

Conformément à l'article 201 du *Code municipal*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019 est déposé lors de la présente séance.

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,  
appuyée par le conseiller Pierre Lalonde  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



No de résolution  
ou annotation

## DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Date	EXPÉDITEUR	OBJET	SIGNATAIRE
26 avril 2019	Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport	Rejet demande de subvention – Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air	Normand Fauchon, Directeur

2019-06-003

### DÉSIGNATION – RÉPONDANT EN MATIÈRE D'ACCOMMODEMENT

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades est assujettie à Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes;

CONSIDÉRANT qu'afin de respecter les obligations prévues par cette loi, Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades doit désigner un répondant en matière d'accommodement;

Il est proposé par le conseiller Olivier Doyle,  
appuyé par le conseiller Mario Vallée  
ET RÉSOLU

DE DÉSIGNER le directeur général et secrétaire-trésorier, Éric Lachapelle, comme répondant en matière d'accommodement;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à poser tout action et à signer tout document donnant plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-06-004

### APPROBATION DES LISTES DES DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – MAI 2019

CONSIDÉRANT les listes des comptes payés et à payer et la liste des transferts budgétaires du mois de mai 2019 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,  
appuyé par le conseiller Olivier Doyle  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les listes des comptes payés et à payer et la liste des transferts budgétaires du mois de mai 2019;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les paiements des comptes inscrits aux totalisant un montant de 235 764,32 \$, soit :

Chèques émis par la municipalité	178 006,24 \$
Paiements électroniques par Accès D Affaires de Desjardins	30 246,30 \$
Salaires nets	27 511,78 \$
<b>TOTAL</b>	<b>235 764,32 \$</b>



No de résolution  
ou annotation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Anne-Marie Duval, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_  
Anne-Marie Duval  
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

2019-06-005

**APPROBATION DU COMPTE DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER – MAI 2019**

CONSIDÉRANT le compte de dépenses d'Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier, totalisant 80,01 \$ pour le mois de mai 2019 déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Pierre Lalonde,  
appuyé par le conseiller Olivier Doyle  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER le compte de dépenses du mois de mai 2019 du directeur général et secrétaire-trésorier;

D'AUTORISER le paiement de 80,01 \$ au directeur général et secrétaire-trésorier à même le poste budgétaire 02-130-00-310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-06-006

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION – EMPRUNT PAR BILLETS DE 102 200 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 10 JUIN**

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades souhaite emprunter par billets pour un montant total de 102 200 \$ qui sera réalisé le 10 juin 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
130	102 200 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéros 130, la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,  
appuyé par le conseiller Mario Vallée  
ET RÉSOLU

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 10 juin 2019;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 10 juin et le 10 décembre de chaque année;



No de résolution  
ou annotation

3. les billets seront signés par le maire, Gilles Santerre, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Éric Lachapelle;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	8 900 \$	
2021.	9 100 \$	
2022.	9 400 \$	
2023.	9 700 \$	
2024.	10 000 \$	(à payer en 2024)
2024.	55 100 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 130 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 10 juin 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-06-007

#### SOUMISSION POUR ÉMISSION DE BILLETS

Date d'ouverture :	3 juin 2019	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	10 juin 2019
Montant :	102 200 \$		

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Pointe des Cascades a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 10 juin 2019, au montant de 102 200 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

#### 1 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

8 900 \$	2,25000 %	2020
9 100 \$	2,30000 %	2021
9 400 \$	2,35000 %	2022
9 700 \$	2,60000 %	2023
65 100 \$	2,70000 %	2024

Prix : 98,00100      Coût réel : 3,16507 %

#### 2 CAISSE DESJARDINS DE VAUDREUIL SOULANGES

8 900 \$	3,97000 %	2020
9 100 \$	3,97000 %	2021
9 400 \$	3,97000 %	2022
9 700 \$	3,97000 %	2023
65 100 \$	3,97000 %	2024



No de résolution  
ou annotation

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,97000 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,  
appuyé par le conseiller Mario Vallée  
ET RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE la Municipalité du Village de Pointe des Cascades accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 10 juin 2019 au montant de 102 200 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 130. Ces billets sont émis au prix de 98,00100 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans.

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-06-008

#### **AUTORISATION DU BON DE COMMANDE ET AUTORISATION DE PAIEMENT – INFORMATIQUE COMMERCIALE DU SUROÏT INC. (ICS)**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réorganiser l'affectation des équipements informatiques des bureaux administratif de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT QU'il manque un appareil informatique pour le bon fonctionnement opérationnel du personnel de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades;

Il est proposé par le conseiller Pierre Lalonde,  
appuyé par le conseiller Girard Rodney  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, à verser selon les modalités prévues, la somme de 2 314,96 \$, représentant l'achat d'une nouvelle tour informatique et écran à Informatique commerciale du Suroit inc. à même le poste budgétaire suivant : 23-02-002-300 et prélever à même le fond de roulement remboursable sur une période de cinq (5) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-06-009

#### **OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – PRUDENT GROUPE CONSEIL**

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades d'être en mesure de réagir avec efficacité et pertinence à toute situation d'urgence susceptible de mettre en péril la vie, la santé ou les biens de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades désire se doter d'un plan de sécurité civile;

CONSIDÉRANT l'offre de services qui a été faite par la firme Prudent groupe conseil au montant de 19 948,16 \$ taxes incluses, incluant l'élaboration du plan de sécurité civile, le portail de sécurité Rézilio et le système d'alerte et de communication, COMALERTE;



No de résolution  
ou annotation

Il est proposé par le conseiller Olivier Doyle,  
appuyé par le conseiller Pierre Lalonde  
**ET RÉSOLU**

DE MANDATER l'entreprise Prudent groupe conseil afin de réaliser le plan  
de sécurité civile de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à  
l'entreprise Prudent groupe conseil un montant maximal de 19 948,16 \$,  
taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02-220-00-411.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2019-06-010

**CORRECTION - CONFIRMATION GPRMM – PRISE EN CHARGE –  
TRAVAUX BORNES SÈCHES**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-11-09;

CONSIDÉRANT que la Direction Générale de la Région Métropolitaine de  
Montréal (GPRMM) nécessite la confirmation de la Municipalité du Village de  
Pointe-des-Cascades à l'effet que la municipalité prend en charge tous les  
travaux de réfection et de remise en état des lieux pour une durée d'une  
année après la fin des travaux d'installation de bornes sèches en bordure du  
canal de Soulanges.

CONSIDÉRANT que cette confirmation inclue notamment le remplacement  
des glissières devant les bornes-fontaines contrairement à la mention faite  
dans la résolution numéro 2018-11-09 et qu'il y a lieu d'apporter une  
correction;

Il est proposé par le conseiller Pierre Lalonde,  
appuyé par le conseiller Olivier Doyle  
**ET RÉSOLU**

D'ACCEPTER la responsabilité de la Municipalité du Village de Pointe-des-  
Cascades pour la prise en charge de tous les travaux de réfection et de  
remise en état des lieux pour une durée d'une année après la fin des travaux  
d'installation de bornes sèches en bordure du canal de Soulanges;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier Éric Lachapelle à  
signer tout document donnant plein effet à la présente.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

2019-06-011

**OCTROI DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES – NOUVELLE TOILETTE  
EXTÉRIEURE – PARC SAINT-PIERRE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a invité six (6) entreprises à  
soumissionner dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour une toilette  
extérieure au parc Saint-Pierre de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT que les soumissionnaires suivants ont été invités, soit :  
Constructions N. Lapointe Inc., Les Menuiseries Laurent Proulx et Fils inc.,  
Construction Gino Montpellier inc., Construction Serge Leduc, Construction  
Yves Lalonde et Rénovation R.B. Morneau;

CONSIDÉRANT que l'estimé pour la réalisation des travaux s'élevait à 117  
000 \$;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été déposées :

SOUSSIONNAIRES	OFFRES DE PRIX (taxes incluses)
Constructions N. Lapointe Inc.	99 446,89 \$
Les Menuiseries Laurent Proulx et Fils inc.	82 540,55 \$



No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Dubé Matte Architectes Inc. à l'effet d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Les Menuiseries Laurent Proulx et Fils inc;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,  
Appuyé par le conseiller Mario Vallée,  
ET RÉSOLU

D'ACCORDER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Les Menuiseries Laurent Proulx et Fils inc. au montant de 82 540,55 \$, incluant les taxes applicables, selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à l'entreprise Les Menuiseries Laurent Proulx et Fils inc. une dépense maximale de 82 540,55 \$ taxes incluses, au poste budgétaire 23-07-000001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-06-012

**AUTORISATION DE SIGNATAIRES – ACQUISITION DIFFÉRENTS LOTS – CONSTRUCTION NORDI INC.**

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades désirent acquérir les lots 3 403 746, 3 403 777, 3 440 249, 3 236 241, 3 236 242, 3 710 350, 3 403 776, 3 274 783, 3 236 264, 3 274 785, 3 274 784, du Cadastre du Québec appartenant à la société Construction Nordi Inc.;

CONSIDÉRANT que la société Construction Nordi Inc. accepte de vendre les lots susmentionnés pour la somme d'un 1 \$ en contrepartie du paiement de tous les frais (frais de notaires, paiement d'infrastructures, arrérages de taxes, etc.);

CONSIDÉRANT QU'UN contrat de vente a été préparé par la firme François Leroux, notaires et conseillers juridiques pour l'achat desdits lots;

Il est proposé par le conseiller Peter M. Zytynsky,  
Appuyé par le conseiller Girard Rodney,  
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER l'acquisition des lots 3 403 746, 3 403 777, 3 440 249, 3 236 241, 3 236 242, 3 710 350, 3 403 776, 3 274 783, 3 236 264, 3 274 785, 3 274 784, pour la somme d'un (1) dollar;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme d'un 1 \$ ainsi que tous les frais afférents à cette cession (frais de notaires, paiement d'infrastructures, arrérages de taxes, etc.);

D'AUTORISER le maire Gilles Santerre et le directeur général et secrétaire-trésorier Éric Lachapelle à signer l'acte de cession notarié de même que tout document donnant plein effet à la présente;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2019-06-013

**OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – CARRIÈRES RÉGIONALES (VALLEYFIELD) – FORAGE ET AMÉNAGEMENT DE DEUX (2) PUIITS D'OBSERVATION ET DEUX (2) PUIITS D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres 2019-002-TP relativement au forage et aménagement de deux (2) puits d'observation et deux (2) puits d'alimentation en eau potable;

CONSIDÉRANT QU'un contrat a été octroyé, conformément à la résolution 2019-05-027;





No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer certains travaux rapidement afin de débiter ledit contrat;

CONSIDÉRANT QUE l'obtention de la roche 0-2 pouces et demi est nécessaire pour les travaux;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,  
appuyé par le conseiller Martin Juneau  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER de retenir les services de l'entreprise Carrières régionales (Valleyfield) pour l'obtention de la roche 0-2 pouces et demi;

D'AUTORISER une dépense maximale de 15 000 \$ taxes incluses à même le poste budgétaire 23-050-00-004.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2019-06-014

**OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT –  
EXCAVATION VAUDREUIL INC. – FORAGE ET AMÉNAGEMENT DE  
DEUX (2) PUIITS D'OBSERVATION ET DEUX (2) PUIITS D'ALIMENTATION  
EN EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres 2019-002-TP relativement au forage et aménagement de deux (2) puits d'observation et deux (2) puits d'alimentation en eau potable;

CONSIDÉRANT QU'un contrat a été octroyé, conformément à la résolution;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer certains travaux rapidement afin de débiter ledit contrat;

CONSIDÉRANT QUE l'obtention de la roche 0,2 pouces et demi est nécessaire pour les travaux;

CONSIDÉRANT QUE des pelles et camions sont nécessaires pour le transport de la roche;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Excavation Vaudreuil Inc.;

Il est proposé par le conseiller Pierre Lalonde,  
appuyé par le conseiller Olivier Doyle  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER de retenir les services de l'entreprise Excavation Vaudreuil Inc.;

D'AUTORISER une dépense maximale de 11 000 \$ taxes incluses à même le poste budgétaire 23-050-00-004.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2019-06-015

**DEMANDE – DÉROGATION MINEURE – LOT 1 543 234**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 18 avril 2019 pour le lot 1 543 234 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure pour le lot 1 543 234 vise la construction d'un stationnement de trois places ayant une largeur de 7.5 m occupant 32 % de la cour avant pour un immeuble de trois logements;

CONSIDÉRANT QUE le projet est non conforme aux normes d'aménagement permises au Tableau 2 Normes d'aménagement des accès



No de résolution  
ou annotation

à un espace de stationnement ou à un terrain de stationnement, de l'article 513 Accès à un espace de stationnement ou à un terrain de stationnement, de la section D – Le stationnement du chapitre 5 Dispositions normatives s'appliquant à l'ensemble du territoire du règlement de zonage n° 121 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est non conforme aux Dispositions spéciales du Tableau 1 Localisation des cases de stationnement, de la section D – Le stationnement du chapitre 5 Dispositions normatives s'appliquant à l'ensemble du territoire du règlement de zonage n° 121 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme considèrent que le projet ne répond pas aux critères du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'appliquant au secteur B Noyau villageois ;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure 2019-02 présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,  
Appuyé par le conseiller Olivier Doyle  
ET RÉSOLU

De refuser la demande de dérogation mineure pour le lot 1 543 234 du cadastre du Québec, pour la construction d'un stationnement de trois places ayant une largeur de 7.5 m occupant 32 % de la cour avant pour un immeuble de trois logements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### DEMANDE D'APPROBATION PIIA – LOT 1 543 118

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation PIIA a été déposée le 18 avril 2019 pour le lot 1 543 118 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'approbation PIIA pour le lot 1 543 118 vise à construire un garage en cour arrière en remplacement un garage endommagé et non conforme;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux normes d'implantation permises au Tableau 6 Normes d'implantation des bâtiments accessoires d'une habitation, de l'article 800 Bâtiments accessoires, du chapitre 8 Dispositions s'appliquant aux habitations du règlement de zonage n° 121;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme considèrent que le projet répond aux critères du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'appliquant au secteur A Chemin du fleuve;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par le conseiller Pierre Lalonde,  
appuyé par le conseiller Olivier Doyle,  
ET RÉSOLU

D'accepter la demande d'approbation PIIA pour le lot 1 543 118 du cadastre du Québec, afin de permettre la construction d'un garage en cour arrière en remplacement un garage endommagé et non conforme.

2019-06-016



No de résolution  
ou annotation

2019-06-017

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**DEMANDE D'APPROBATION PIIA – LOT 1 543 231**

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation PIIA a été déposée le 23 mai 2019 pour le lot 1 543 231 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'approbation PIIA pour le lot 1 543 231 vise à rénover la toiture du bâtiment principal avec du bardeaux d'asphalte;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au règlement de construction numéro 123;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme considèrent que le projet correspond aux critères du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'appliquant au secteur B Noyau villageois;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par le conseiller Olivier Doyle,  
appuyé par le conseiller Pierre M. Zytynsky  
ET RÉSOLU

D'accepter la demande d'approbation PIIA pour le lot 1 543 231 du cadastre du Québec, afin de permettre la rénovation de la toiture du bâtiment principal avec du bardeaux d'asphalte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-06-018

**DEMANDE D'APPROBATION PIIA – LOT 1 543 061**

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation PIIA a été déposée le 23 mai 2019 pour le lot 1 543 061 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'approbation PIIA pour le lot 1 543 061 vise à construire un patio situé en cour arrière et donnant accès à une piscine hors terre existante;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux dispositions *b) Cour latérale* et *c) Cour arrière* de l'article 506 *Utilisation des cours*, de la section C – *Les marges, les cours et l'emprise de rue*, du Chapitre 5 *Dispositions normatives s'appliquant à l'ensemble du territoire*;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme considèrent que le projet correspond aux critères du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'appliquant au secteur A Chemin du fleuve;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par le conseiller Pierre Lalonde,  
appuyé par le conseiller Martin Juneau  
ET RÉSOLU

D'accepter la demande d'approbation PIIA pour le lot 1 543 061 du cadastre du Québec, afin de permettre la construction d'un patio situé en cour arrière et donnant accès à une piscine hors terre existante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



No de résolution  
2019-06-019

#### DEMANDE D'APPROBATION PIIA – LOT 1 543 050

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation PIIA a été déposée le 18 avril 2019 pour le lot 1 543 050 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'approbation PIIA pour le lot 1 543 050 vise à construire un bâtiment accessoire de type abri d'auto attenant au garage en cour arrière;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux normes d'implantation permises au Tableau 6 *Normes d'implantation des bâtiments accessoires d'une habitation*, de l'article 800 *Bâtiments accessoires*, du chapitre 8 *Dispositions s'appliquant aux habitations* du règlement de zonage n° 121 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme considèrent que le projet répond aux critères du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'appliquant au secteur A Chemin du fleuve ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,  
appuyé par le conseiller Olivier Doyle  
ET RÉSOLU

D'accepter la demande d'approbation PIIA pour le lot 1 543 050 du cadastre du Québec, afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire de type abri d'auto attenant au garage en cour arrière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-06-020

#### DEMANDE D'APPROBATION PIIA – LOT 1 543 120

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation PIIA a été déposée le 23 mai 2019 pour le lot 1 543 120 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'approbation PIIA pour le lot 1 543 120 vise à reconstruire un abri d'auto attenant au bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux normes d'implantation permises au Tableau 6 *Normes d'implantation des bâtiments accessoires d'une habitation*, de l'article 800 *Bâtiments accessoires*, du chapitre 8 *Dispositions s'appliquant aux habitations* du règlement de zonage n° 121;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme considèrent que le projet correspond aux critères du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'appliquant au secteur A Chemin du fleuve;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par le conseiller Olivier Doyle,  
appuyé par le conseiller Pierre Lalonde  
ET RÉSOLU

D'accepter la demande d'approbation PIIA pour le lot 1 543 120 du cadastre du Québec, afin de permettre la reconstruction d'un abri d'auto attenant au bâtiment principal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2019-06-021

## **POLITIQUE DE SUBVENTION SPORTIVE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades souhaite adopter une Politique de subvention sportive;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades désire inciter ses citoyens de 17 ans et moins à pratiquer des activités sportives en les rendant plus accessibles et en favorisant les saines habitudes de vie;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,  
appuyé par le conseiller Girard Rodney  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER la Politique de subvention sportive;

D'AUTORISER le maire, Gilles Santerre et le directeur général et secrétaire-trésorier, Éric Lachapelle à signer la Politique de subvention sportive donnant plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-06-022

## **AIDE FINANCIÈRE – CLUB SOCIAL FÉMININ DE POINTE-DES-CASCADES**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme, Club social féminin de Pointe-des-Cascades, organise des réunions hebdomadaires pour ses membres, à la salle communautaire de la Municipalité de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme, Club social féminin de Pointe-des-Cascades, organise également un bazar le 8, 9 et 10 novembre 2019 à la salle communautaire de la Municipalité de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT QUE le Club social féminin de Pointe-des-Cascades aimerait obtenir une aide financière, soit la location de la salle communautaire gratuitement lors de ses rencontres pour l'année 2019-2020 et lors du bazar au mois de novembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE la salle communautaire est disponible lors de ses dates;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,  
Appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière d'une valeur de 3 050 \$ à l'association Club social féminin de Pointe-des-Cascades pour la location de la salle communautaire;

DE PRÉLEVER la somme accordée à même le poste budgétaire 02-701-20-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-06-023

## **AIDE FINANCIÈRE – FÊTE NATIONALE 2019 – LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-MICHEL**

CONSIDÉRANT QUE La Fabrique de la paroisse de Saint-Michel organise un buffet dans le cadre de la Fête nationale 2019, sur le site du théâtre des Cascades de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT QUE La Fabrique de la paroisse de Saint-Michel aimerait obtenir une aide financière, soit une somme de 229,95 \$ taxes incluses afin d'offrir le vin à ses convives lors son évènement, le 24 juin prochain;

Il est proposé par le conseiller Pierre Lalonde,

4741



No de résolution  
ou annotation

2019-06-024

Appuyé par le conseiller Girard Rodney,  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière d'une valeur de 229,95 \$ à La Fabrique de la paroisse de Saint-Michel afin d'offrir le vin aux convives du 24 juin prochain;

DE PRÉLEVER la somme accordée à même le poste budgétaire 02-701-20-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**AIDE FINANCIÈRE – CLUB DE TOURNEURS SUR BOIS DE L'OUEST DE L'ÎLE – WEST ISLAND WOODTURNERS**

CONSIDÉRANT QUE le Club de tourneurs sur bois de l'ouest de l'île - West Island Woodturners, organise un pique-nique pour ses membres, à la Pergola du parc Saint-Pierre de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT QUE le Club de tourneurs sur bois de l'ouest de l'île - West Island Woodturners aimerait obtenir une aide financière, soit la location de la pergola gratuitement lors son évènement, le 17 août prochain;

CONSIDÉRANT QUE le Club de tourneurs sur bois de l'ouest de l'île - West Island Woodturners aimerait également obtenir la location gratuite de six (6) tables et trente (30) chaises;

CONSIDÉRANT QUE la pergola est disponible le 17 août 2019;

Il est proposé par le conseiller Peter M. Zytynsky,  
Appuyé par le conseiller Girard Rodney  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière d'une valeur de 115 \$ au Club de tourneurs sur bois de l'ouest de l'île - West Island Woodturners pour la location de la pergola;

DE PRÉLEVER la somme accordée à même le poste budgétaire 02-701-20-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-06-025

**OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – MONSIEUR TOP GUN-O-QUAI-DOCK-QUAI**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2019-04-019, relativement au projet de la navette fluviale entre la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et la Municipalité de Pointe-des-Cascades afin de promouvoir le développement d'un attrait touristique;

CONSIDÉRANT QU'une subvention est accordée par la MRC de Vaudreuil-Soulanges au montant de 17 746 \$ pour ce projet;

CONSIDÉRANT QU'afin d'aller de l'avant avec ce projet, la Municipalité doit procéder à l'achat d'un quai;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise de Monsieur Top Gun O-Quai-Dock-Quai au montant de 19 154,84 \$ incluant les taxes;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,  
appuyé par le conseiller Mario Vallée  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER de retenir les services de l'entreprise de Monsieur Top Gun O-Quai-Dock-Quai pour l'achat et l'installation d'un quai pour le projet.



No de résolution  
ou annotation

2019-06-026

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, à verser selon les modalités prévues, la somme maximale de 19 154,84 \$ incluant les taxes à même le poste budgétaire 02-701-40-959.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**AUTORISATION DE PAIEMENT – LAGACÉ INC. – ÉCLAIRAGE TERRAIN DE TENNIS**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs lumières du terrain de tennis de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades ne fonctionnent plus;

CONSIDÉRANT le début de la saison estivale et que la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades désire offrir ce service aux citoyens;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la réfection des lumières du terrain de tennis;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Lagacé électrique inc. au montant de 15 061,73 \$;

Il est proposé par le conseiller Olivier Doyle,  
appuyé par le conseiller Mario Vallée  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, à verser selon les modalités prévues, la somme de 15 061,73 \$, pour la réfection des lumières du terrain de tennis à même le poste budgétaire suivant 02-701-55-522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-06-027

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION – RÈGLEMENT 186-2019 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 1 938 350 \$ POUR LA RÉFECTION DE LA RUE DE L'ÉCLUSE ET DU BASSIN**

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le projet de Règlement d'emprunt 186-2019 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 938 350 \$ pour la réfection de la rue de l'Écluse et du Bassin est présenté et un avis de motion est donné par le conseiller Pierre Lalonde à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

2019-06-028

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION – RÈGLEMENT NUMÉRO 187-2019 RELATIF AUX MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS**

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement 187-2019 relatif aux modalités de publication des avis publics est présenté et un avis de motion est donné par le conseiller Pierre Lalonde à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

2019-06-029

**ADOPTION – RÈGLEMENT 184-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES NUMÉRO RMH 450-3 (RMH 450-2019)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire remplacer la réglementation concernant les nuisances;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance du 6 mai 2019;

Il est proposé par le conseiller Pierre Lalonde,  
appuyé par le conseiller Mario Vallée  
ET RÉSOLU



No de résolution  
ou annotation

2019-06-030

D'ADOPTER le Règlement 184-2019 modifiant le règlement sur les nuisances numéro RMH 450-3 (RMH 450-2019) et que le présent règlement est joint aux présentes et intitulé Annexe 1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**ADOPTION – RÈGLEMENT 185-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES SYSTÈMES D'ALARME NUMÉRO RMH 110-3 (RMH 110-2019)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire remplacer la réglementation concernant l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarme sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de remédier aux problèmes provoqués par le nombre élevé de fausses alarmes;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance du 6 mai 2019;

Il est proposé par le conseiller Olivier Doyle,  
appuyé par le conseiller Girard Rodney  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement 185-2019 modifiant le règlement sur les systèmes d'alarme numéro RMH 110-3 (RMH 110-2019) et que le présent règlement est joint aux présentes et intitulé Annexe 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**PAROLE AUX CONSEILLERS**

- Le conseiller Olivier Doyle mentionne sa participation à l'Assemblée générale annuelle de Transport soleil et fait état de l'augmentation des usagers de ce service.
- Le conseiller Martin Juneau mentionne sa participation à la réunion du Comité de la piste cyclable Soulanges.

**PAROLE AU MAIRE**

- 9 mai 2019 : Participation à la récupération de mobilier de bureau (don de la caisse Desjardins) avec Jean-Pierre Poirier et les travaux public.
- 14 mai 2019 : Participation à une présentation de l'ingénieur de la firme Les Services EXP inc. sur les travaux à faire pour corriger les problématiques et la mise aux normes de la rue de l'Écluse et du Bassin. Présentation de toute la procédure de règlement d'emprunt et la participation citoyenne par le directeur général Éric Lachapelle.
- 16 mai 2019 : Présidé le comité info-territoire de la MRCVS au Cédres.
- 22 mai 2019 : Assisté à un conseil extraordinaire téléphonique de la MRCVS.
- 28 mai 2019 : Assisté au lancement de la présentation touristique saison 2019 par le tourisme-VS (DEV). Était aussi présente Mme Jeanne Turbide coordonnatrice des loisirs de la Municipalité, au Montréal Sheet club au Cédres.
- 29 mai 2019 : Assisté à l'assemblée général du DEV.





No de résolution  
ou annotation

- 29 mai 2019 : Participé à la pré-rencontre et au conseil de la MRCVS.

## PÉRIODE DE QUESTIONS

- Projet rue de l'Écluse et du Bassin
  - Prix
  - Réunion du 14 mai
  - Lettre d'invitation
  - Intentions du conseil
  - Pente de la rue
  - Ventilation des prix
  - Étude de 2014 pour l'asphaltage uniquement
  - Estimé asphaltage rue de l'Écluse
  - Autres pistes de solutions
  - Réfection des rues lors de l'aménagement de celles-ci
  - Délai
  - Inaction de la Municipalité
  - Recours collectif contre l'ancien maire
  - Supervision des travaux à l'époque
  - Report des dates du registre étant donné les vacances
  - Envoi de la documentation avec l'invitation du 10 juillet
- Explications du prix de la toilette
- Micro pour le maire à l'assemblée
- Usage de la cigarette par les employés lorsqu'ils utilisent le coupe-herbes
- Ordre des subventions (TECQ ou PIQM)
- Proposition à l'école de plongée pour la toilette
- Revenu de la pergola
- Accessibilité du public au camping de Pointe-des-Cascades
- Développement avec le camping
- Entretien des bâtiments du camping
- Montant dû par le camping
- Utilisation des citoyens dans le prochain bail avec le camping
- Changement des lumières du terrain de tennis
- Prix au lampadaire ou à la consommation (terrain de tennis)
- Évolution dossier Benjamin Branjet
- Accès du camping l'hiver
- Pancarte interdit de stationner sur la rue Centrale
- Circulation camion de livraison du dépanneur
- Hauteur des haies
- Matériel pour la réfection du toit (PIIA)
- Vote chargé de projets
- PTI – Patrouilleurs
- Partenariat service incendie avec Vaudreuil-Dorion
- Montant du partenariat en 2012 / Rapport



No de résolution  
ou annotation

## LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 22 h 06 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Peter M. Zytynsky,  
appuyé par le conseiller Girard Rodney  
ET RÉSOLU


DE LEVER la présente séance ordinaire du 3 juin 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et  
secrétaire-trésorier

  
Eric Lachapelle

Le maire

  
Gilles Santerre

Je, Gilles Santerre, atteste que la  
signature du présent procès-verbal  
équivalut à la signature par moi de  
toutes les résolutions qu'il contient  
au sens de l'article 142(2) du *Code  
municipal*